



COMMUNIQUE DE LA COMMISSION DE LA CEMAC

A ce jour, la plupart des pays dans l'espace CEMAC, jusque-là épargnés, sont touchés par le risque de propagation du virus COVID-19.

La Commission de la CEMAC se félicite des décisions prises par les Chefs d'Etat et les Gouvernements des pays membres, pour éviter la propagation du virus COVID-19, dans les différents pays et garantir une prise en charge efficace des personnes contaminées, pour l'essentiel en provenance des pays déjà très fortement impactés.

Elle encourage, si nécessaire, le renforcement des mesures prises.

Interpellée sur la nécessité d'une action concertée à l'échelle communautaire, la Commission de la CEMAC a très vite pris la mesure du problème, en organisant deux réunions importantes : du 12 au 14 février 2020 à Malabo, au niveau des experts, de l'OCEAC avec ses partenaires et le 12 mars à Douala, au niveau des ministres en charge de la santé des Etats membres.

Ces deux réunions ont débouché sur l'adoption des mesures de prévention et de riposte face à cette pandémie dans les Etats membres. La Commission de la CEMAC contribuera, en dépit des limites de trésorerie qui sont les siennes, à la mise en œuvre desdites mesures.

Ainsi, pour faire barrage à cette pandémie, la Commission rappelle la nécessité d'agir de manière concertée, collégiale et solidaire, en harmonisant l'échelle des mesures, pour limiter les risques préjudiciables à notre espace communautaire.

Cette « **urgence sanitaire de portée mondiale** » va indubitablement impacter le fonctionnement de la Communauté, de ses Institutions et de ses Agences d'Exécution.

A cet égard, la Commission de la CEMAC exprime sa solidarité à l'endroit des Etats membres, dans leur décision de suspendre, temporairement, la libre circulation des personnes dans notre espace communautaire. Toutefois, il convient pour les Etats de préserver la circulation sans entraves des biens afin de garantir les approvisionnements, en médicaments notamment et prévoir si nécessaire, l'accès à nos pays des appuis en ressources humaines extérieures dédiées au renforcement des capacités dans nos dispositifs sanitaires.

Concrètement, s'agissant plus particulièrement de l'organisation des services dans les entités communautaires, il s'agit de procéder, dans l'immédiat, à l'adoption des mesures devant privilégier l'utilisation des outils modernes de communication (télétravail, téléconférences) et procéder à la restriction de l'accès des usagers et des personnels au sein des différents services, à la suspension, jusqu'à nouvel ordre, des missions hors-siège, des réunions et ateliers, à vocation régionale.

En plus des conséquences sanitaires, cette pandémie va inévitablement perturber la croissance économique de notre sous-région, déjà confrontée à des défis sécuritaires et de diversification économique. De toute évidence, les Etats membres seront amenés à revoir leur prévision de croissance à la baisse et procéder à des ajustements budgétaires, compte tenu du repli des cours du baril de pétrole observé, au regard des hypothèses retenues dans les lois de finances 2020, pour les cinq des six Etats membres.

Une fois de plus, comme en 2016, la réponse à ce défi économique majeur, devra être régionale et concertée. A cet égard, la Commission de la CEMAC et avec elle, les Instances ministérielles décisionnelles, dans le cadre de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et du COPIL du PREF CEMAC, sont appelées à proposer le plus rapidement possible, aux Etats membres, des solutions appropriées, pour limiter les effets à court, moyen et long termes de ce choc exogène.

La Commission de la CEMAC invite les populations de la sous-région, à se détourner des rumeurs et à respecter scrupuleusement les mesures édictées par les autorités des Etats membres, pour faire barrage à la propagation du virus COVID-19.

Afin de gagner le combat contre ce virus, une responsabilité individuelle, une dynamique d'ensemble et une concertation permanente sont plus que jamais nécessaires, entre les Etats membres de la CEMAC.

C'est dans cet élan de solidarité et de concertation permanente, que les Etats de la CEMAC parviendront à protéger leur population, de cette pandémie.

Fait à Malabo, le 18 mars 2020

Le Président de la Commission


Pr Daniel ONA ONDO